

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JMB/RP

N°2024 - 133

OBJET

Mission d'assistance à maîtrise d'œuvre
pour la réalisation d'un master plan
pour l'offre VTT sur la destination
Saint-Lary
Demande de subvention – Pôle
Touristique Vallée de St-Lary -
Néouvielle

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 13 + 2
procurations

Votes pour : 15
Abstention :
Vote contre :

Affiché à la porte de la Mairie :
Le 28/11/2024

L'an **deux mille vingt-quatre**, le **vingt-sept novembre**, à **dix-huit heures et trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-LARY SOULAN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la Présidence de **Monsieur André MIR, Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : **21 novembre 2024**

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, René DARAN, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUÉ.

ABSENTS/EXCUSÉS : Alain DEDIEU (procuration à Hélène GUIOUNET) Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE (procuration à René DARAN).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **13** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Communes, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Christophe BOURREC** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : André MIR, Maire.

La destination Saint-Lary présente une offre VTT intéressante et importante pour l'économie de la vallée.
Mais cette offre possède des marges de progression.

Le positionnement actuel en mode « expert » et le fait que le réseau ne soit qu'en partie répertorié, balisé et bien structuré, ne rendent pas la destination attractive pour une clientèle plus large, non-experte, contemplative et pour laquelle le VTT est un prétexte à la détente et à l'activité physique.

De fait, les services existants sur les pistes répertoriées (signalétique, information, outillage, lavage...) font défaut sur les itinéraires non répertoriés, notamment pour la clientèle non experte et non accompagnée.

Ces points sensibles nuisent au développement de la destination et à la qualité globale de l'offre, notamment au regard de sa complémentarité naturelle avec les destinations voisines comme Zona Zéro, le Piau Bike Center et la Vallée du Louron.

La promotion et la mise en marché s'en trouvent limitées à une cible restreinte sur un marché de niche.

Les vélocistes, loueurs et moniteurs témoignent de ce développement circonscrit à la clientèle experte.

Afin de mieux structurer l'offre globale de la destination, de choisir et asseoir son positionnement, en ciblant une clientèle plus large, sans renoncer à la clientèle experte, je vous propose de réaliser un Master Plan assorti d'un plan d'actions, présentant une projection optimale de la destination à cinq ans au travers de l'analyse précise de l'existant, de l'identification des opportunités de développement au regard du positionnement choisi, des attentes des clients et des tendances du marché, et de l'inventaire circonstancié des moyens nécessaires pour aboutir.

Ce Master Plan sera une base d'échange, un outil opérationnel de décision et de planification pour l'ensemble des parties prenantes.

Il s'agit bien de fidéliser la clientèle experte (10% des pratiquants) sur l'offre enduro (Ens, Bike Park...) tout en déployant une stratégie de conquête sur une clientèle non experte (90% des pratiquants) en développant et en structurant une offre enduro plus accessible, et une offre cross-country pour la randonnée à VTT.

Afin de concrétiser ce projet, je vous propose de solliciter auprès du Département des Hautes-Pyrénées la subvention la plus élevée possible dans le cadre de la programmation 2024 du Pôle Touristique St-Lary-Néouvielle.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération se décompose ainsi qu'il suit :

- Coût d'objectif :	33 320,00 € HT
- Financement :	
Département des Hautes-Pyrénées (Pôle Touristique St-Lary – Néouvielle)	16 660,00 (50,00%)
Autofinancement	16 660,00 € (50,00 %)

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver le projet de mise en œuvre d'une mission d'assistance à maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un master plan pour l'offre VTT sur la destination Saint-Lary ainsi que le plan de financement prévisionnel afférent dont le coût d'objectif s'élève à 33 320,00 € HT et de solliciter du Département des Hautes-Pyrénées la subvention la plus élevée possible dans le cadre de la programmation 2024 du Pôle Touristique St-Lary – Néouvielle

- De charger Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la concrétisation de cette affaire communale et de lui donner tout pouvoir pour signer toutes les pièces de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Lary-Soulan, le 27 novembre 2024



Le Maire,

André MIR